

## Règlement du concours de Pâtisserie amateurs



Clôture des inscriptions :

**Mercredi 20 octobre 2021**



### **Article 1 : Organisation**

Ce concours est organisé dans le cadre d'octobre rose sous l'autorité de la commune de Saâcy-sur-Marne responsable d'organiser, de coordonner et de suivre le concours.

### **Article 2 : Inscription des participants**

Les candidats doivent s'inscrire à l'avance afin d'organiser au mieux le concours.

Les animateurs du concours, les membres du conseil municipal et les professionnels de la boulangerie/pâtisserie ne sont pas autorisés à participer.

Lors de la dépose de leur gâteau, les candidats pourront présenter une fiche recette afin que celle-ci puisse être mise en ligne dès la fin du concours.

**Après le concours, chaque gâteau sera automatiquement découpé et vendu au public présent au prix de 1€ la part au profit de la Ligue contre le Cancer. Il ne sera pas permis de le ramener chez soi.**

### **Article 3 : Thème du concours**

Les gâteaux doivent avoir une décoration rose.

### **Article 4 : Dépôt des gâteaux**

Le concours aura lieu le samedi 23 octobre sur la place de la mairie ou sous le préau de l'école. ( en fonction de la météo)  
**Les participants devront apporter leur gâteau accompagné de la recette dans la salle du périscolaire entre 10H et 12H dernier délai.**

Les desserts seront photographiés pour une publication sur les réseaux sociaux de la commune.  
Le concours débutera à 14h30.

### **Article 5 : Critères d'évaluation**

Afin de donner une chance à chacun de gagner, 3 critères d'évaluation seront pris en compte :

- la décoration : présentation agréable à l'œil sur 5
  - la découpe : texture et tenue sur 5
  - le goût-justesse des saveurs sur 15
  - Le vote du public sur 5
- 30 points maximum

### **Article 6 : Le jury**

Le jury sera composé de Mme le Maire, Katy VEYSSET, de membre(s) du Conseil municipal et de professionnels de métiers de bouche.

Le public est également invité à noter la décoration des gâteaux entre 14h30 et 15h. Celui qui aura obtenu le plus de voix obtiendra 5 points supplémentaires, le suivant 4 points, le 3<sup>ème</sup> 3 points, le 4<sup>ème</sup> 2 points et les suivants 1 point.

### **Article 7 : Proclamation des résultats**

Remise des Prix à partir de 16 heures.

Le dessert ayant recueilli la meilleure note sera proclamé « Meilleure pâtisserie rose » d'Octobre rose de la Commune de Saâcy-sur-Marne.

### **Article 8 : Droit à l'image**

Les participants autorisent la commune à utiliser les photographies prises durant le concours.